



Standard Bank RDC S.A

RAPPORT PILLIER 3

2023

I. Contexte Opérationnel

L'année 2023 a été une année exceptionnelle où la Banque a continué à consolider sa performance en dépit d'une rude compétition et d'un environnement interne et externe difficile, où l'économie congolaise n'a pas été épargnée par les soubresauts de l'environnement international, qui continue à se remettre des répercussions de la crise Russo-Ukrainienne. L'inflation interne a fortement augmenté en 2023, se situant à 23.8%, nourrie notamment par la dépréciation du franc congolais de 24.4% ainsi que la hausse des prix des produits pétroliers et denrées alimentaires. Pour faire face à ces défis, la Standard Bank RDC a mis un accent particulier sur la résilience tout en maintenant les clients au centre de ses activités, notamment par l'amélioration de ses solutions afin d'offrir une expérience unique à ses clients. Nous continuons donc à poursuivre la satisfaction de nos clients pour les fidéliser d'avantage et répondre à la dynamique du marché et surtout, pour se conformer aux exigences du régulateur tout en restant pertinent.

La Standard Bank RDC continue à revoir sa stratégie afin d'accompagner et répondre au besoin grandissant de ses clients. La performance de l'année 2023 établit ainsi des bases solides pour la banque vers la réalisation de nos objectifs stratégiques à horizon 2025 où nous projetons un rendement de capitaux propres supérieur à 31%, un service client exceptionnel, un engagement des employés sans faille, une excellence opérationnelle et de gestion de risque et enfin un ratio d'exploitation égal ou inférieur à 50%.

II. Contexte Macroéconomique

La croissance de la RDC, qui devrait atteindre 6,2 % en 2023, repose majoritairement sur le secteur minier. Si les exportations de cuivre ont augmenté, la baisse des prix du cobalt a entraîné une réduction de leurs exportations. Alors que la croissance pour 2023 était projetée à 6,8 %, elle serait selon le FMI de 0,6 point, inférieure aux projections de la 4ème revue du programme pour 2023, et sous le niveau de croissance de 8,8 % en 2022.

A moyen-terme, la stabilisation de la production minière pourrait entraîner un ralentissement de la croissance estimée à 4,8% en 2024. Elle devrait cependant ensuite progresser avec la reprise de l'activité du secteur extractif, et grâce, également, à l'accélération progressive de la croissance du secteur non extractif.

Ces perspectives de croissance, qui restent supérieures à d'autres pays de la sous-région, sont cependant soumises à de forts aléas négatifs en raison d'une part de la situation sécuritaire dans l'est du pays et d'une conjoncture internationale incertaine d'autre part.

La pression fiscale est passée de 7.8 % en 2020 à 14 % en 2023. En dépit de cette hausse, le pays reste en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne, qui est de 20 %. Nous nous attendons donc à une administration fiscale plus agressive et rigoureuse.

L'inflation atteindrait 23,8 % en 2023, contre 9,3 % en 2022. Le Franc congolais s'est déprécié de 24,4 % et 20,4 % par rapport au dollar américain sur les taux de change officiel et parallèle à fin 2023, alimentant l'augmentation des prix, et plus particulièrement des prix de l'énergie et de l'alimentation. La hausse des prix impacte fortement le pouvoir d'achat des Congolais et la diminution progressive de l'inflation en 2024, pourrait être moins forte qu'initialement anticipée. Le marché de change reste en surchauffe durant le premier trimestre 2024, avec une dépréciation de la monnaie nationale face au dollar américain.

Les perspectives à moyen terme pour la RDC sont favorables, les estimations prévoyant une croissance d'environ 7,5 % en 2025. Cependant, l'économie reste vulnérable aux fluctuations des prix des produits de base et aux performances de ses principaux partenaires commerciaux, l'exposant ainsi aux perturbations liées aux conflits géopolitiques.

III. Contexte Politique

Un nouveau contrat social en train de se dessiner entre l'État et les citoyens, par la généralisation de l'enseignement primaire gratuit, la couverture santé universelle, une transparence accrue et des réformes du secteur public, ainsi que l'accent porté sur la stabilisation de la situation sécuritaire dans l'Est du pays.

Après la tenue des élections relativement calme, la crise sécuritaire et les conflits armés persistent dans le pays, particulièrement dans sa région orientale. La fin de cette crise qui perdure permettrait au pays de continuer sur la voie de la stabilité politique et de poursuivre des réformes nécessaires.

IV. Performance Financière

La Standard Bank RDC a clôturé l'année 2023 avec un profit après impôt de 22,216 milliards de CDF contre un profit de 11,075 milliards de CDF en 2022. Cette performance est principalement due à une bonne croissance de nos revenus soutenues principalement par une augmentation du volume des transactions et des taux d'intérêts élevés sur le marché international. Les coûts ont connu une croissance de 21%, principalement due à la dépréciation du franc congolais face au dollar américain ainsi qu'au coût lié au traitement du personnel. Une nette amélioration du coefficient d'exploitation et du rendement des capitaux propres qui se situent respectivement à 60% (80% en 2022) et 28% (11% en 2022).

Malgré un contexte opérationnel difficile et une compétition rude, la Standard Bank RDC a pu réaliser une croissance de 53% de son chiffre d'affaires.

Les activités au niveau du bilan ont connu une augmentation de 102% en glissement annuel, ce mouvement est principalement dû à l'augmentation de la demande de financement principalement dans le secteur minier.

Les crédits à la clientèle ont subi une croissance de 100% due principalement à la demande de financement croissante de nos clients œuvrant dans le secteur minier afin de renforcer leurs activités. Ceci a eu pour conséquence la dégradation du ratio de levier qui s'est situé à 2.43% (3.46% en 2022). L'équivalent en franc congolais des dépôts à la clientèle ont augmenté de 44% notamment à cause de la dépréciation du franc congolais face au dollar américain.

Concernant les normes prudentielles de gestion, les fonds propres de base restent satisfaisants à USD 45.8 millions (USD40.7 millions en 2022) et au-dessus du

seuil réglementaire de USD 40 millions. Les ratios de solvabilité globale et de base se sont situés à 23.58% (24% en 2022) et 21.37% (22% en 2022) respectivement pour des seuils réglementaires de 10% et 7.5%.

La liquidité demeure satisfaisante, avec un ratio de liquidité globale de 181% (197% en 2022), de liquidité en monnaie nationale de 1436% (719% en 2022) et de liquidité en monnaie étrangères de 128% (131% en 2022) pour un seuil requis de 100%

Stratégie

La banque continue à être une banque d'affaires avec trois piliers : le Service des produits transactionnels, la Trésorerie, et le service de la banque d'investissement qui lui permettent de servir une clientèle composée principalement des grandes entreprises de différents secteurs, ainsi que des multinationales du secteur des télécommunications, pétroles et gaz, mines, etc.

Nos capitaux et liquidités sont restés solides, au-dessus des fourchettes approuvées tout au long de l'année 2023. Comme toujours, ils ont été gérés d'une façon optimale, en tenant compte à la fois des besoins de capitaux et de liquidités probables.

Notre objectif principal sera de servir nos clients opérant dans les secteurs clef de l'économie nationale tout en captant aussi leur chaîne de valeur ainsi que de respecter les engagements des actionnaires de devenir une filiale plus forte et compétitive.

COMPTE DE RESULTAT

POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DECEMBRE 2022 ET 2023

(Exprimés en Milliers de Francs Congolais - FC)

	2023 FC	2022 FC
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	29 233 624	11 336 289
Produits sur opérations avec la clientèle	20 308 564	12 538 103
Produits sur opérations bancaires diverses	67 319 808	52 453 457
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(6 149 456)	(3 757 748)
Charges sur opérations avec la clientèle	(1 272 489)	(812 821)
Produit net bancaire	109 440 051	71 757 280
Produits accessoires	2 850	2 610
Charges générales d'exploitation	(29 670 436)	(26 277 964)
Charges du personnel	(28 357 257)	(22 202 309)
Impôts et taxes	(7 482 953)	(5 785 576)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	43 932 255	17 494 041
Dotations aux amortissements	(2 118 076)	(2 104 293)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ET EXCEPTIONNEL	41 814 179	15 389 748
Plus-value ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs	(113 114)	(134 794)
Dotations aux provisions, reprises et pertes sur créances	(329 773)	(206 410)
Dotations à la reconstitution du capital	(15 261 882)	(701 858)
Résultat exceptionnel	(856 933)	358 330
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	25 252 477	14 705 016
Impôt sur le bénéfice et profit	(3 035 774)	(3 629 736)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	22 216 703	11 075 327

BILAN AUX 31 DECEMBRE 2023 ET 2022

(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>	2023	2022
	FC	FC
Caisses et Banque Centrale du Congo	292 917 747	262 148 735
Créances sur les établissements de crédit	601 317 586	417 330 219
Operations avec la clientèle	2 980 912 827	1 244 943 050
Régularisation de l'actif	10 150 222	3 590 692
Immobilisations en exploitation bancaire	19 316 866	14 642 474
TOTAL ACTIF	3 904 615 248	1 942 655 170
 <u>PASSIF</u>		
Correspondants ordinaires	2 856 969 556	1 122 348 673
Dépôts de la clientèle à vue	781 632 780	539 261 584
Dépôts à terme	-	90 140 850
Dépôts à régime spécial	2 328 836	1 587 642
Comptes de régularisation du passif	89 711 803	62 125 283
Créditeurs divers	26 533 021	20 067 216
Etat	7 788 052	7 212 745
Provision générale	1 400 834	1 071 061
 Capitaux permanents	138 250 366	98 119 086
Capital	98 888 478	98 888 478
Reserve	7 358 209	
Plus-value de réévaluation	12 900 335	10 247 687
Provision pour reconstitution du capital	40 957 301	27 515 841
Report à nouveau	(44 070 660)	(49 608 200)
(Perte) bénéfice de l'exercice	22 216 703	11 075 326
TOTAL PASSIF	3 904 615 248	894 561 359

GOUVERNANCE

I. MANDATS

a. Charte du conseil d'administration

i. Objet

Le rôle du Conseil d'Administration est de veiller à ce que la société soit une entité valide et à même de remplir les objectifs qu'elle s'est assignés. A cette fin, le Conseil doit conduire et contrôler les activités de la Banque. Il doit poursuivre des objectifs conformes aux intérêts de la Banque et de ses actionnaires et faciliter une surveillance effective des résultats obtenus en encourageant une utilisation efficace des ressources de l'institution. Les Administrateurs assument un devoir de loyauté à l'égard de la Banque et sont responsables de l'exercice de leur mission envers les actionnaires. Les Administrateurs sont également responsables, dans le cadre de la loi et la législation sur les sociétés, envers les autres parties prenantes. Les Administrateurs sont tenus au devoir de prudence et doivent faire preuve de compétence dans l'exécution de leur fonction. Tous les Administrateurs doivent exercer leur pouvoir dans l'intérêt de la Banque et de ses clients.

ii. Nombre d'administrateurs et durée de leur mandat

Le Conseil d'Administration se compose de trois membres au moins, nommés par l'Assemblée Générale.

Le mandat d'un administrateur est de six ans, renouvelable. Cependant, celui d'un administrateur indépendant est de trois ans, renouvelable une seule fois. Les mandats des administrateurs sortants cessent après l'Assemblée Générale annuelle.

L'administrateur dont le mandat arrive à échéance en est avisé six mois à l'avance par le Président du Conseil d'Administration ou le Secrétaire Général qui l'invite, si cet administrateur souhaite le renouvellement de son mandat et sauf s'il est atteint par la limite d'âge, à formuler sa demande au plus tard un mois avant la tenue du Conseil d'Administration précédant l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se prononcer sur ce renouvellement.

iii. Composition

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration choisit un président en son sein qui doit obligatoirement être une personne physique.

Le Conseil d'administration comprend en son sein notamment un Administrateur Exécutif et un président du conseil d'administration qui est un Administrateur Non Exécutif ou Indépendant, ainsi qu'au moins trois Administrateurs indépendants.

Le Conseil d'Administration de la Standard Bank RDC comprend sept administrateurs, dont cinq sont indépendants.

Une personne morale peut être nommée administrateur.

iv. Limite d'âge

Comme règle générale, le Conseil d'Administration a fixé la limite d'âge à 70 ans. Il a également la faculté d'y déroger au cas par cas.

v. Nomination

La nomination d'un Administrateur est approuvée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil veillera à la rotation des Administrateurs conformément aux dispositions statutaires et réglementaires. Il veillera également à ce que le Président et les membres du Conseil aient les compétences et connaissances requises pour exercer leurs fonctions et s'acquitter de leurs responsabilités.

Les Administrateurs devront connaître leurs devoirs de loyauté et leurs responsabilités ainsi que les questions relatives aux opérations et à l'environnement des affaires de la Banque afin de pouvoir s'acquitter de leur mission. Afin d'aider les nouveaux membres, le Conseil mettra en place un programme d'intégration et d'information continue au sujet de nouvelles lois et du changement des risques commerciaux.

vi. Fréquence et convocations

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Le calendrier des réunions du Conseil est en règle générale arrêté par le Conseil lors de la dernière réunion de l'année précédente et après avoir pris les convenances de chaque administrateur.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président du conseil, à défaut de celui-ci, l'administrateur possédant le plus grand nombre d'actions présidera le conseil d'administration, ou en cas d'égalité, le doyen en âge. Si aucun des administrateurs n'est titulaire d'actions, la présidence de la séance reviendra au doyen d'âge. Chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, les administrateurs constituant le tiers au moins des membres du conseil d'administration pourront convoquer le conseil d'administration si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois.

b. Comité Exécutif (« EXCO »)

i. Objet

Le comité de direction est un organe exécutif en charge de la gestion courante des activités de la Standard Bank RDC S.A. Il tire sa source du Conseil d'Administration qui nomme ses animateurs. Le comité exécutif prend toutes les mesures nécessaires pour gérer la Banque et remplir ses responsabilités envers le Conseil d'Administration.

ii. Composition

Le comité de direction est composé d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint.

RISQUE

I. GOUVERNANCE

En conformité avec les instructions de la Banque Centrale du Congo et de l'architecture définie par le Groupe Standard Bank, la banque a établi différentes structures de gouvernance en vue de la gestion des différents risques auxquels l'expose ses activités.

Différents comités de gouvernance sont ainsi établis au sein de la banque. Les matières relatives à la gestion des risques sont reportées pour discussion et décision auxdits comités dont les différentes responsabilités sont définies et revues suivant une périodicité établie.

a. Gestion de risques par l'organe délibérant

La responsabilité de la gestion des risques et du capital au sein de l'institution repose sur l'organe délibérant qui à son tour délègue une partie de ses responsabilités à différents sous-comités du conseil d'administration, tels que le comité de gestion des risques, le comité du crédit ainsi que le comité d'audit.

Dans le cadre de la gestion des risques au sein de la Standard Bank RDC, les rôles de chaque comité de l'organe délibérant sont les suivants :

i. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a l'ultime responsabilité de la gestion des risques et doit donc s'assurer qu'un système efficace de gestion des risques est maintenu au sein de l'institution. Il analyse et évalue l'intégrité du système de gestion des risques afin de s'assurer que les objectifs stratégiques précédemment approuvés sont mis en œuvre ainsi que l'établissement d'un cadre de gouvernance adapté et la culture d'entreprise.

Il approuve l'appétence pour le risque de la banque, en tenant compte de l'environnement concurrentiel et réglementaire ainsi que des intérêts à long terme de l'institution, de son exposition aux risques et sa capacité à gérer efficacement ces derniers.

ii. Le Comité du Risque

Ce comité spécialisé analyse et évalue l'intégrité du système de contrôle des risques et s'assure que les politiques et stratégies sont clairement énoncées, gérées et contrôlées afin de créer un environnement de discipline et de contrôle au sein de l'organisation.

La fréquence des réunions du comité est de quatre par an, soit une réunion le trimestre. Il a pour responsabilité d'examiner toutes les stratégies en matière de risque sur une base agrégée ainsi que par type de risque. Le comité du risque fournit au conseil d'administration des avis consultatifs sur l'appétence actuelle et future du risque, surveille la mise en œuvre par la direction générale des dispositions contenues dans la déclaration d'appétence pour le risque de la banque, rend compte de la culture du risque dans la banque, et est l'interlocuteur du directeur en charge de la gestion des risques dont il assure également la surveillance.

iii. Le Comité d'Audit

Le Comité d'audit fournit une évaluation indépendante de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne, des règles comptables, du système d'information. Il se réunit au moins quatre fois année, soit une réunion le trimestre.

iv. Le Comité de Crédit

Ce comité spécialisé dirige et contrôle tous les processus qui pourraient matériellement impacter la qualité du portefeuille crédit et s'assure que toutes les dispositions réglementaires

et internes sont correctement respectées. La fréquence des réunions de ce comité est de quatre par an, soit une réunion le trimestre.

b. Gestion des risques par l'organe exécutif

La Direction Générale de la Banque détient la responsabilité globale de la gestion des risques dans les différentes lignes opérationnelles au sein de la banque.

La gestion journalière des risques est déléguée aux membres du comité de gestion ainsi qu'aux comités qui émanent de ce dernier, notamment le comité responsable de la gestion de l'actif et passif (ALCO), le comité de gestion des risques, le comité de gestion du risque de crédit, etc.

i. Le Comité de Direction

Le Conseil d'Administration définit le cadre et donne mandat au Directeur Général pour la gestion de la banque. Ce dernier constitue un comité de direction (EXCO) composé des responsables de directions afin de l'assister dans la gestion de la banque.

Les comités ci-dessous sont établis par l'EXCO afin de gérer de manière spécifique les différents risques auxquels la banque est exposée dans la conduite de ses activités.

ii. Le Comité de Gestion du Risque de Crédit

Le Comité de gestion du risque de crédit s'assure de la revue du portefeuille crédit de la banque afin de s'assurer que ce dernier est en conformité avec les dispositions contenues dans le manuel de gestion du crédit de la Standard Bank. Il est chargé de renforcer la discipline dans l'octroi des crédits et de la gestion du portefeuille.

Il veille également au respect de l'appétence au risque crédit, de la délégation des pouvoirs, des ratios de concentration des risques, de la gouvernance et des dispositions réglementaires relatives aux facilités de crédit en souffrance ainsi que toute autre exigence du régulateur.

iii. Le Comité de Gestion de l'Actif et Passif (ALCO)

Le but de ce comité est d'analyser les données du marché et le profil de liquidité de la banque en vue d'émettre des recommandations pour une gestion effective des opérations visant à générer des profits de change ainsi que les marges d'intérêts en tenant compte des niveaux appropriés des risques pour l'atteinte des objectifs stratégiques de la banque. Il s'assure également de la conformité des opérations avec les politiques de gestion des risques du marché, des taux d'intérêt et de la liquidité ainsi qu'avec les dispositions réglementaires en la matière. Ce comité est composé des responsables de départements et est présidé par le Directeur Général. Il se tient mensuellement mais peut être convoqué plus fréquemment en cas de nécessité.

iv. Le Comité de Nouveaux Produits (NPC)

Le NPC est convoqué afin de coordonner l'introduction de nouveaux produits, services, systèmes technologiques, nouveaux segments d'affaires ou partenariat en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de la banque en tenant compte de l'exposition aux risques que le nouveau produit pourrait induire. En effet, ce comité s'assure d'identifier les risques potentiels et significatifs et de définir et mettre en place les mécanismes d'atténuation de ces derniers.

v. Le Comité de Gestion de Risques (RMC)

Le mandat du RMC vise à identifier, évaluer, mesurer, contrôler et suivre les indicateurs clés des risques et à s'assurer que les contrôles, processus, procédures et systèmes informatiques utilisés au sein de l'institution sont conformes à l'appétence au risque de la banque et aux exigences réglementaires.

Il se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général. Ce comité couvre un éventail de risques, notamment le risque opérationnel, le risque juridique, le risque informationnel, la sécurité informatique, etc.

vi. Le Comité de Contrôle Interne

Conformément aux dispositions de l'Instruction 17 de la Banque Centrale du Congo et du cadre de gestion de risques du groupe Standard Bank, la banque a mis en place un Comité de Contrôle Interne ou Combined Assurance Committee assurant la coordination opérationnelle entre les fonctions de contrôle interne de deuxième et de troisième niveau.

c. Outils de gouvernance de risques

La gouvernance de la gestion des risques comprend également des standards et de politiques qui établissent les exigences pour l'identification, l'évaluation, la mesure, le suivi, la gestion et le reporting des risques ainsi que la gestion effective du capital.

Les politiques et standards définissent les exigences de contrôle et s'assurent que les activités de la banque sont exécutées en conformité avec ces derniers. Ces politiques sont appliquées avec consistance au sein de la banque. La deuxième ligne de défense maintient les standards de gestion des risques pour chaque type de risque majeur auquel la banque est exposée.

d. Structure de gestion de risques

La banque applique le modèle de gouvernance des trois lignes de défense qui promeut la transparence, la responsabilité et la consistance au travers d'une définition et d'une séparation claire des rôles.

Ces trois lignes de défense sont composées comme suit :

- La première ligne de défense est composée des entités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense exécute une supervision indépendante des risques en s'assurant que les risques au sein des entités opérationnelles sont gérés de manière effective. Elle comprend les fonctions en charge de la gestion du risque et de la conformité.
- L'audit interne constitue la troisième ligne de défense et opère sous le mandat défini par le comité d'audit. Son rôle est de fournir l'assurance indépendante et objective sur le fonctionnement des première et deuxième lignes au Conseil d'Administration.

II. APPETENCE AU RISQUE

L'appétence au risque est l'expression du type de risque et de la quantité de risque que notre organisation est disposée à accepter dans la poursuite de ses objectifs financiers et stratégiques. Elle reflète notre capacité à supporter des pertes et à continuer à remplir nos obligations quand elles sont dues dans des circonstances habituelles ou exceptionnelles.

La mesure de ces risques est définie par différentes mesures quantitatives financières et autres paramètres non-financiers, notamment la gouvernance et le rapport de ces risques.

Elle délimite la frontière entre les risques considérés comme acceptables et ceux qui ne le sont pas pour la banque. Elle est consignée dans un document sous la forme d'une déclaration d'appétence au risque qui comprend de multiples mesures quantitatives et qualitatives et communiquée aux parties prenantes de la banque.

Le Conseil d'Administration établit les paramètres de l'appétence au risque par les actions suivantes :

- Fourniture d'une orientation stratégique
- Revue et approbation du budget annuel et des prévisions budgétaires en situation de stress ou sous des conditions habituelles
- Analyse régulière et suivi de la performance en rapport avec le risque au travers des rapports trimestriels adressés au Conseil d'administration
- Analyse de la tendance des risques au regard de l'appétence au risque.

Le Conseil délègue la responsabilité de déterminer la déclaration d'appétence au risque à l'organe exécutif au travers notamment du comité de risques qui s'assure que l'appétence au risque est alignée à la stratégie de la banque et qu'un équilibre est établi entre la prise de risque et les profits.

III. GESTION DU RISQUE DE CREDIT

La Standard Bank RDC dispose d'une politique de crédit définissant notamment les critères d'octroi de crédit, les règles de délégations de pouvoirs d'approbation de crédit, de gestion du portefeuille ainsi que les procédures de recouvrement de crédit. Le cadre de gouvernance du risque de crédit s'étend également sur plusieurs éléments tels que la délégation de pouvoirs, la surveillance continue des risques, la notation interne de clients, la quantification du risque de crédit, les types des garanties ainsi que leur acceptabilité, et l'évaluation des valeurs collatérales qui sont régis par des procédures et règlements spécifiques.

Le département du crédit, distinct et indépendant des équipes commerciales, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit au sein de la banque, et ce, dans le respect des prescrits de la Banque Centrale du Congo (BCC), notamment ceux relatifs aux normes prudentielles de gestion et aux règles de classification et provisionnement de créances (Instruction 14 et Instruction 16 de la BCC).

Les divers risques de crédit acceptés par la banque sont contenus dans des limites autorisées ayant fait l'objet d'une analyse de crédit indépendante. Ces limites sont validées par le comité de crédit et, le cas échéant, présentées au conseil d'administration pour ratification. Lesdites limites s'inscrivent dans l'appétence du risque de la banque qui est documentée, revue et approuvée par l'organe délibérant au moins une fois l'année.

IV. GESTION DU RISQUE OPERATIONNEL

En vue de nous assurer de couvrir toutes les formes de risques opérationnels auxquels la banque pourrait être exposée, une taxonomie a été développée en accord avec la réglementation de la Banque Centrale du Congo et le cadre de gestion de risques du groupe Standard Bank. Cette taxonomie définit ainsi seize formes de risques non-financiers majeurs, notamment :

- Risque de perturbations ou d'interruption de nos activités
- Risque de conformité
- Risque de conduite

- Risque cybernétique
- Risque environnemental, social et de gouvernance (ESG)
- Risque comptable financier
- Risque de criminalité financière
- Risque informationnel
- Etc.

Ces risques sont gérés conjointement entre les unités opérationnelles de la première ligne de défense ayant dans leurs attributions la gestion courante des processus pouvant les générer et les fonctions de deuxième ligne de défense, notamment celles en charge de la gestion des risques et la conformité.

La gouvernance au sein de notre institution établit les exigences de gestion des risques opérationnels et/ou non-financiers. Ces standards sont définis afin de s'assurer qu'un cadre de gouvernance adéquat et consistant pour l'identification, l'évaluation, le suivi et la gestion des risques opérationnels.

Un éventail d'outils de gestion de risques opérationnels est mis à la disposition de l'unité en charge de la gestion du risque opérationnel. Les outils majeurs sont :

- Les politiques et procédures de gestion de risques
- Le processus d'auto-évaluation des contrôles et des risques (ou RCSA)
- La gestion intégrée d'incidents
- Le monitoring de pertes opérationnelles
- Les indicateurs clés de risques (ou KRI)
- Le profilage de risques

V. LA CONTINUITÉ DE NOS ACTIVITÉS

La continuité de nos activités est une priorité permanente pour la Standard Bank RDC. Le plan de continuité des activités mis en place au sein de notre institution a pour objectif de promouvoir la résilience de ses opérations face à tout risque d'interruption et de minimiser l'impact d'une potentielle interruption.

Ainsi, conformément au dispositif défini par la Banque Centrale du Congo dans l'instruction 36 ainsi que la directive 44 sur la continuité des activités, la banque a défini des standards acceptables pour la continuité de ses activités.

Le plan de continuité de nos activités incorpore notamment les éléments suivants :

1. L'analyse de l'impact sur l'activité de la banque (ou *business impact analysis*)
2. La définition d'une stratégie de reprise de nos activités
3. La revue du plan de continuité de nos activités au moins une fois l'année
4. La programmation et l'exécution de tests de résilience
5. La programme et l'exécution d'un plan de communication/sensibilisation et formation du personnel sur les questions de résilience de nos activités

VI. GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

L'appétence au risque est répartie entre les types de risques au sein de la banque en fonction de sa stratégie commerciale. La composante risque de marché de l'appétence pour le risque est sous-allouée en conséquence. Elle est généralement calibrée en fonction de paramètres tels que les bénéfices à risque ou le capital économique qui permettent une comparabilité sur les différents exercices.

Le système mis en place au sein de la Standard Bank RDC pour la gestion du risque de marché se décline à quatre niveaux comme suit :

- 1) Le Conseil d'Administration est chargé de veiller à ce qu'un processus efficace de gestion des risques, incluant le risque de marché, existe et soit maintenu dans l'ensemble de la banque. Il s'assure que ce processus soit en adéquation avec la stratégie de la banque conformément à son appétence au risque.
- 2) Le Comité de Direction dont les principales responsabilités sont d'/de :
 - Examiner et évaluer la pertinence de la philosophie de risque, des stratégies, des normes, des limites et de l'appétit pour le risque établis par le conseil d'administration et la direction de la banque, ainsi que la qualité des systèmes de gestion des risques et des procédures de surveillance des risques.
 - Examiner l'intégrité et le professionnalisme adoptés par la banque dans son processus de gestion des risques.
 - S'assurer qu'il est correctement informé sur les questions de risque.
- 3) Le Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO) qui a reçu mandat du Comité de Direction en vue de/d' :
 - Veiller à ce que les niveaux de risque de marché assumés par la banque soient gérés de manière efficace et prudente, conformément à la politique de gestion du risque de marché.
 - Noter le respect de toutes les limites et de tous les déclencheurs de risque de marché et veiller à ce que les mesures visant à remédier aux violations soient rapidement exécutées et signalées aux organismes autorisés.
 - Assurer l'alignement et la conformité des politiques de risque avec les normes de risque du groupe Standard Bank ainsi que les lois et réglementations en vigueur en République Démocratique du Congo, notamment les instructions édictées par la Banque Centrale du Congo (BCC) et surveiller le respect des exigences réglementaires locales.
- 4) L'unité en charge de la gestion du risque de marché veille notamment à :
 - Examiner et recommander à l'ALCO, pour approbation, toutes les limites de risque de marché.
 - Assurer la préparation rapide et précise de toutes les déclarations pertinentes et des rapports requis par les autorités de surveillance bancaire.

VII. GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est quantifié et géré suivant les méthodologies suivantes :

- Quantification du risque de taux d'intérêt
- Mesures des risques de taux d'intérêt sous des conditions normales de marché
- Mesures des risques de taux d'intérêt sous des conditions de stress
- La quantification des nécessités du capital économique
- Modèle de validation indépendante

Les limites des taux d'intérêt sont contrôlées en fonction de l'impact sur nos revenus (sensibilité de nos revenus au choc du taux d'intérêt sur les 12 derniers mois) en monnaie

locale et en devises. Ces derniers sont affectés par les taux d'intérêts auxquels la banque fait face en termes de coût de levée de fonds, accroissement de dépôts et de la structure du bilan en monnaie locale et en monnaie étrangère.

Nous procédons mensuellement à l'analyse du risque de taux au cours de la réunion du comité ALCO (Actif et Passif). Un rapport est remis aux membres de l'ALCO ainsi qu'au Groupe.

VIII. GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La Standard Bank RDC dispose d'une politique de risque de liquidité servant à fournir des lignes directrices en matière de gestion du risque de liquidité en son sein ainsi qu'à définir le rôle et les responsabilités de la gestion du risque de liquidité, et ce, en conformément à la gouvernance du Groupe Standard Bank et aux textes réglementaires de la Banque Centrale du Congo.

Cette politique définit les processus, procédures, rôles et responsabilités de gestion du risque de liquidité pour la Standard Bank RDC.

IX. TESTS DE RESISTANCE (STRESS TEST)

Les tests de résistance ou stress tests sont un outil de gestion clé au sein du groupe Standard Bank et sont utilisés pour évaluer la sensibilité du profil de risque actuel et futur par rapport aux différents niveaux d'appétit pour le risque.

Les stress tests sont gérés conformément aux dispositions réglementaires et au cadre de gouvernance des tests de résistance et soutiennent les processus opérationnels tels que la planification et la gestion de liquidité, des plans stratégiques et financiers, éclairant la définition de l'appétit pour le risque, et identifiant et atténuant de manière proactive les risques grâce à des actions telles que la révision et la modification des limites de risque, limitation des expositions et couverture.

Les tests de résistances réalisés en 2023 considéraient les deux scénarii ci-dessous et leurs impacts potentiels sur l'économie congolaise et nos activités :

- 1) L'intensification du conflit russo-ukrainien par la Russie (scénario global macroéconomique sévère)
- 2) L'imposition des sanctions à la Chine par l'Occident (scénario global macroéconomique extrême)

CONFORMITE

I. Organisation de la fonction conformité

a. Mandat

La fonction de contrôle de conformité tire son mandat de la Loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et de l'instruction n°17 de la Banque Centrale du Congo relative aux règles prudentielles en matière de contrôle interne. La fonction de contrôle de conformité au sein de notre institution est une structure indépendante, est chargée du suivi du risque de non-conformité. Elle veille au respect des dispositions légales, réglementaires applicables à la banque, ainsi que des normes internes et des principes déontologiques du Groupe Standard Bank auquel elle appartient. Elle contribue à la maîtrise des risques de non-conformité et à la protection de la réputation de la banque. Elle joue le rôle de deuxième ligne de défense dans le système de contrôle interne. Elle assure le conseil, l'assistance, le contrôle de conformité, le reporting et la formation du personnel de la banque sur les questions de conformité.

b. Structure organisationnelle et Gouvernance

La fonction conformité est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale de la banque et dispose d'un lien fonctionnel renforcé avec l'organe délibérant.

L'organe délibérant est responsable en dernier ressort de la gestion du risque de non-conformité au sein de la banque. Cette responsabilité s'exerce au travers du comité d'éthique et de conformité du conseil d'administration mis en place au sein de notre institution (émanation de l'organe délibérant créé pour l'assister dans l'exercice de ses missions de surveillance de la conformité, de l'éthique et de la déontologie) et par l'organe exécutif afin d'assurer un contrôle approprié. Ces organes sont donc chargés de veiller à ce que les politiques de conformité et la norme de gouvernance de la banque soient respectées.

Le responsable de la fonction conformité rend compte régulièrement à la direction générale et à l'organe délibérant sur l'état de gestion des risques de non-conformité au sein de la banque, les missions réalisées, les principaux constats ainsi que les recommandations formulées.

La fonction conformité dispose d'une indépendance suffisante pour exercer ses missions sans interférence ni influence des unités opérationnelles ou commerciales.

La fonction de conformité de la banque constitue une fonction de contrôle de deuxième niveau. A ce titre, la fonction de conformité œuvre pour identifier et prévenir les risques liés à la non-conformité légale et réglementaire, à la lutte contre la criminalité financière et assurer le respect des règles éthiques et déontologiques en vigueur au sein de l'institution.

La fonction conformité dispose également des ressources informatiques nécessaires pour réaliser ses missions, notamment des logiciels dédiés à la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme LCB/FT (identification et catégorisation de la clientèle, filtrage des listes de sanctions et surveillance des opérations de la clientèle), à la conduite personnelle, etc.

c. Respect des normes internes, des principes et de la déontologie du Groupe d'appartenance

La fonction de contrôle de conformité veille à ce que la banque respecte les normes internes définies par le Groupe Standard Bank, notamment en matière de gouvernance, de contrôle interne, de gestion des risques, de protection de la clientèle, de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et de la prolifération etc.

Les politiques de conformité au sein de Standard Bank RDC visent à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux et aux bonnes pratiques de la gestion des risques de conformité. Notre institution a mis en place des procédures pour identifier, gérer et prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient affecter l'intégrité et l'impartialité de nos activités.

d. Protection de la clientèle

Standard Bank RDC adhère à des normes éthiques strictes et mène ses activités avec équité, honnêteté et intégrité. Nous nous engageons à traiter tous les clients de manière équitable et sans discrimination. Nous nous engageons à fournir des informations précises et fiables sur nos produits, nos services et nos conditions.

Notre institution dispose d'un dispositif dédié à la gestion des plaintes de la clientèle. Ce dispositif vise à assurer le traitement rapide et efficace des réclamations, le respect des obligations réglementaires et la satisfaction des clients.

Contact du service à clientèle : Serviceclient.rdc@standardbank.cd ou au numéro +243 996 060 060.

e. Confidentialité et protection des données

Notre institution accorde une place particulière à la confidentialité et la protection des informations personnelles que nous collectons. Nous avons mis en place des mesures solides pour protéger les données contre l'accès, l'utilisation ou la divulgation non autorisés. Nos politiques et procédures en matière de protection de la vie privée sont conformes aux lois et réglementations applicables, et nous investissons en permanence dans la technologie et la formation afin de protéger vos informations sensibles.

f. Droit d'alerte du Personnel

Notre institution dispose d'un dispositif relatif au droit d'alerte du personnel. Ce dispositif repose sur une charte éthique, un code de conduite et un système confidentiel et sécurisé de signalement des manquements ou des dysfonctionnements. Les lanceurs d'alerte sont encouragés à faire part de leurs préoccupations concernant la banque et ses employés, et à faire des révélations, de bonne foi et de manière transparente, sans crainte de représailles.

Contact de la ligne de dénonciation : Tel : +27 31 571 5013 ; Email : whistleblowingline@tip-offs.com ; denuncias.anonimas@tip-offs.com

II. Dispositif de contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

a. Présentation Générale

Standard Bank RDC dispose d'un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme décrivant les mesures mises en œuvre pour garantir que la Banque et ses produits et services ne sont pas utilisés à des fins de blanchiment de capitaux ni de financement du terrorisme et encore moins de prolifération des armes de destruction massive.

Le dispositif comprend des politiques, procédures, outils et préposés à la lutte pour se conformer aux obligations légales et réglementaires, inspiré par des lois locales, directives de la Banque Centrale du Congo, politiques du Groupe Standard Bank et normes internationales. Les principes de LBC/FT/FP mis en exergue dans ce dispositif ont pour cadre légal la loi n° 22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction), les instructions n° 15 et 15 Bis de

la Banque Centrale du Congo, les politiques et normes du Groupe Standard Bank en matière de LBC/FT/FP ainsi que les normes internationales en matière de LBC/FT/PF telles que les recommandations du GAFI, les directives de l'UE, les recommandations du comité de Bâle, le Patriot Act américain, le Groupe de Wolfsberg et les principes de la FATCA.

b. Politiques et Procédures

Les exigences minimales incluent les normes relatives à la prévention, la détection et le reporting aux autorités compétentes. Ces exigences portent sur la vigilance à l'égard de la clientèle, la collecte et la vérification des informations sur l'identité du client et des bénéficiaires effectifs (KYC), le filtrage des listes, la catégorisation des clients selon le risque, des mesures de vigilance renforcée pour les clients à haut risque, la surveillance des transactions, la déclaration d'opérations suspectes à la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF), la conservation des documents et la mise à jour des informations relatives à la cliente.

c. Formation et Information du Personnel

Un programme de formation et d'information est mis en place pour renforcer la connaissance du personnel en matière d'exigence de conformité et de la LCB-FT, incluant des formations obligatoires à l'embauche et des formations ciblées en ligne et en salle.

AUDIT INTERNE

Conformément aux dispositions de l'instruction n°17 relatives au contrôle interne des établissements de crédit, l'Audit Interne est une fonction de contrôle indépendante de troisième niveau rattachée fonctionnellement au Comité d'Audit, composé exclusivement de trois administrateurs non exécutifs (tous indépendants), et administrativement à la Direction Générale.

L'objectif de la fonction est d'évaluer et apprécier l'adéquation et l'efficacité des processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne mis en œuvre afin d'exprimer une opinion objective et indépendante. Elle assure son rôle de troisième ligne de défense en contribuant à protéger les actifs, la réputation et la pérennité de la banque.

Elle exerce des activités d'assurance et de conseil qui apportent de la valeur ajoutée en contribuant à améliorer les opportunités de réaliser les objectifs de la banque, en identifiant les améliorations possibles sur le plan opérationnel, et/ou en réduisant l'exposition aux risques.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'Audit Interne rend compte régulièrement de ses travaux au Comité d'Audit de STANDARD BANK RDC et au département du Group Internal Audit (GIA) de STANDARD BANK LIMITED, auxquels elle est directement rattachée fonctionnellement pour raison d'indépendance.

Pour influencer la prise de décision en matière de risque et de contrôle, un plan d'audit basé sur les risques est élaboré et classé par ordre de priorité pour une période de six mois. Il est régulièrement revu et ajusté si nécessaire pour donner la priorité aux risques émergents, aux questions mises en évidence par l'évaluation continue des risques identifiés par les auditeurs internes, aux demandes spécifiques du Comité d'Audit ou de la Direction Générale et en réponse aux changements intervenus dans les activités, les risques, les opérations, les programmes, les systèmes et les contrôles du Groupe. Les modifications du plan d'audit sont approuvées par le Comité d'audit lors des réunions trimestrielles.

La fonction d'Audit Interne est composée des auditeurs expérimentés, certifiés en expertise comptable et des professionnels en systèmes d'informations.

La Charte d'Audit Interne consacre l'existence de la fonction de l'Audit Interne. Elle est régulièrement revue et validée par le Comité d'Audit et approuvée par le Conseil d'Administration. La dernière version révisée est entrée en vigueur en janvier 2024.

En outre, conformément au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne, une évaluation externe de la fonction de l'Audit Interne doit être effectuée régulièrement, au minimum tous les 5 ans. Une évaluation réalisée en 2023 par le cabinet KPMG en qualité d'expert indépendant avait jugé la fonction d'audit interne de Standard Bank RDC comme étant *conforme aux normes internationales*.